

CONCOURS DEPARTEMENTAL DES BREVETS

Innovater dans le 06

Le Département des Alpes-Maritimes a souhaité organiser, avec le soutien de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), un concours sur les dépôts de brevets issus de la recherche dans les filières du numérique, de l'environnement et de la silver économie (dont le domaine de l'e-santé).

Ce concours confortera le territoire des Alpes-Maritimes comme terre d'innovation et de développement, en incitant au dépôt et à l'exploitation de brevets issus de la recherche, privée et publique, par des Start-up ou des Très Petites Entreprises (TPE).

Les cibles : Très Petites Entreprises (TPE) et Start-up,

Le prix : Chaque lauréat bénéficiera de la prise en charge du coût d'une prestation de conseil en dépôt de brevet, pour un montant plafonné à **5 000 €**.

Le jury : Co-présidé par le Département et l'INPI, il sera constitué par un représentant de BPI France, de l'Incubateur Paca-Est et de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies du 06 (SATT).

Les catégories retenues :

Pour l'attribution des prix, le jury devra statuer sur 5 lauréats dans les catégories suivantes :

- 3 prix pour les start-up/TPE dans 3 domaines d'interventions différents que sont le numérique, l'environnement et la silver économie,
- un prix spécial dans le domaine de la silver économie, retenue comme thématique de l'année,
- un prix spécial pour l'inventeur « Géo-trouve-tout » (hors recherche publique).

Le planning :

Le concours sera lancé fin juin, les dépôts de candidature seront clos le 7 octobre 2016 et le jury statuera en octobre 2016.

Contacts :

Philippe PRICCO
Direction des Relations Institutionnelles et de l'Economie
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
Tél : 04 97 18 67 54
Email : ppricco@departement06.fr

Eric CATAPANO
INPI 06
Tél : 04 92 94 14 97
Email : ecatapano@inpi.fr